



Luxeuil-Les-Bains, le 02 Juin 2026.

Usagers de la Communauté de communes  
du Pays de Luxeuil

Affaire suivie par : [amandine.duchene@paysdeluxeuil.fr](mailto:amandine.duchene@paysdeluxeuil.fr)  
Tél : 03 84 40.63.95

**Objet** : Évolution des tarifs du Service Public d'Élimination des Déchets au 1er juillet 2026

Madame, Monsieur,

Depuis 2016, date de mise en place de la redevance incitative pour le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED), la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil a fait le choix de maintenir des tarifs stables malgré l'augmentation constante des coûts de fonctionnement (charges de personnel, carburants, du traitement des déchets ...).

En 2025, une première revalorisation de 10 % a dû être appliquée afin de limiter le déficit du service, sachant que les réserves financières qui avaient été constituées sont désormais épuisées.

Malgré cette mesure, le budget du SPED demeure aujourd'hui déficitaire.

Dans ce contexte, et afin de maintenir un service de collecte adapté aux principaux besoins de notre vie quotidienne, les élus communautaires sont contraints d'appliquer une revalorisation de la grille tarifaire de 15 % à compter du 1er juillet 2026.

Cette décision permettra de préserver la qualité du service rendu aux habitants sans remettre en cause son fonctionnement. Ainsi, le nombre de levées incluses dans les abonnements reste inchangé et aucune prestation n'est supprimée.

Cette évolution tarifaire doit également permettre à la collectivité de préparer les investissements indispensables des prochaines années, notamment le renouvellement progressif des véhicules de collecte et la création d'un nouveau bâtiment dédié au service déchets, offrant de meilleures conditions de travail aux agents et un meilleur accueil des usagers.

Le tarif facturé permet toujours aux usagers de bénéficier :

- d'un accès illimité aux déchèteries ;
- de la mise à disposition des bacs de collecte ;
- de leur entretien et remplacement selon les conditions prévues au règlement ;
- d'un service de proximité assuré en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, la Communauté de Communes poursuit son engagement en faveur de la réduction des déchets en maintenant une aide à l'acquisition des composteurs individuels à hauteur de 50 % de leur coût d'achat.

Enfin, afin de simplifier les opérations de paiement réalisées auprès de la régie communautaire, les nouveaux tarifs ont été arrondis à l'euro près.

Conscients de l'effort demandé à chacun, les élus ont souhaité prendre une décision équilibrée permettant de garantir durablement un service public de qualité au bénéfice de tous les habitants du territoire.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance.

Le Vice-Président

Alain SCHELLE

